



## Donnez-vous les moyens d'agir



### Inspecteurs encadrants de la DGFIP Mise en place de l'« ACF Encadrement »

Revendiquée de longue date par la CFTC DGFIP, l'ACF « encadrement » voit enfin le jour. Elle traduit la reconnaissance financière due aux inspecteurs affectés sur des postes stratégiques d'encadrement.

Cette valorisation indemnitaire est mise en place afin de reconnaître les sujétions particulières auxquelles sont confrontés les inspecteurs affectés au sein de postes comptables ou de structures non comptables.

Compte tenu des missions exercées, ils encadrent, gèrent, animent et pilotent une équipe.

#### ➤ C'est pour quand ?

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016, le régime indemnitaire de certains inspecteurs pourra être complété d'une « ACF Encadrement » visant à valoriser les responsabilités managériales qui leur sont confiées.

La DG demande aux directions locales de faire leur possible pour que cette indemnité puisse être mise en paiement dès la **paie de janvier 2017**.

#### ➤ C'est pour qui ?

Les bénéficiaires sont les inspecteurs qui, dans le cadre de leurs missions au sein d'une structure comptable ou non comptable, sont amenés, au quotidien, à exercer des fonctions managériales auprès d'une équipe de collaborateurs.

Les facteurs permettant de désigner les bénéficiaires peuvent être l'encadrement, la gestion des ressources humaines, la coordination.

Trois cas ont été identifiés :

- ➔ les inspecteurs non comptables exerçant effectivement des fonctions d'encadrement au quotidien dans un poste comptable
- ➔ les inspecteurs responsables d'une structure non comptable
- ➔ les inspecteurs responsables d'une unité au sein d'une structure non comptable.

Un inspecteur peut être considéré comme encadrant quand bien même il serait affecté à la disposition du directeur (ALD), « détaché » localement ou en surnombre, dès lors qu'il répond bien entendu aux conditions d'éligibilité définies pour ce dispositif indemnitaire.

**Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES**

**6 rue Louise Weiss**

**Bâtiment Condorcet – Télédoc 322**

**75013 PARIS**

**TEL 01 44 97 32 74    WWW.cftc-dgfip.fr    cftcdgfip@gmail.com**



## Donnez-vous les moyens d'agir



Pendant la durée de leur stage d'adaptation, les inspecteurs ne perçoivent pas le régime indemnitaire du poste occupé. Les inspecteurs seront éligibles à la prime « A encadrant » que s'ils remplissent toutes les conditions d'octroi lorsqu'ils rejoindront leur affectation à l'issue de leur stage pratique.

Le dispositif ne s'applique pas aux inspecteurs :

- affectés au sein des directions nationales et spécialisées
- responsables de postes comptables, y compris intérimaires encadrants
- au sein des services de direction
- exerçant des fonctions informatiques
- affectés en équipe de renfort
- exerçant leurs fonctions en administration centrale
- collaborateurs des DDG
- exerçant leurs fonctions à l'étranger

Les directions locales procéderont au recensement des inspecteurs éligibles.

### ➤ **Combien ?**

**Le versement de la prime sera progressif :**

- à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016, l'attribution d'ACF « encadrement » est fixée à 10 points (550,50 €), soit un montant mensuel brut de **45,88 €**. (626,47€ pour la Réunion).
- à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, elle s'élèvera à 15 points (825,75 €), soit un montant mensuel brut de **68,81 €**. (939,70€ pour la Réunion)

Cette indemnité suit les mêmes règles de gestion et de proratisation (quotité de temps de travail, congé maladie) que les autres attributions permanentes d'ACF.

Les dispositifs de garanties individuelles de rémunérations (indemnité d'accompagnement à la mobilité, garanties dans le cadre de la mise en oeuvre des nouveaux régimes indemnitaires en 2014, garantie domaine) ont vocation à évoluer en cas d'augmentation du niveau indemnitaire.

Ainsi, les garanties qui pourraient être versées à des inspecteurs devront être réduites à hauteur du montant de l'ACF Encadrement versée. Les attributions d'ACF Transposition ou celles résultant d'un dispositif de maintien de barème à titre personnel ne seront pas impactées.

**Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES**

**6 rue Louise Weiss**

**Bâtiment Condorcet – Télédéc 322**

**75013 PARIS**

**TEL 01 44 97 32 74    WWW.cftc-dgfip.fr    cftcdgfip@gmail.com**



## Donnez-vous les moyens d'agir



### STRUCTURES SUSCEPTIBLES DE DISPOSER D'UN INSPECTEUR ENCADRANT

#### Unités comptables

Inspecteur non comptable exerçant effectivement des fonctions d'encadrement au quotidien dans l'une des structures listées ci-dessous :

- Recette des Finances
- Paierie départementale ou régionale
- Trésorerie mixte ou spécialisée
- Service des impôts des particuliers (SIP), Service des impôts des particuliers et des entreprises (SIPE)
- Service des impôts des entreprises (SIE)
- Service de publicité foncière (SPF), Service de publicité foncière et de l'enregistrement (SPFE)
- Service départemental de l'enregistrement (SDE)
- Pôle de recouvrement spécialisé (PRS)
- Comptable spécialisé du Domaine (CSDOM)

#### Unités non comptables

**Inspecteur responsable de l'une des structures suivantes :**

- Centre des impôts fonciers (CDIF)
- Pôle topographique et de gestion cadastrale (PTGC)
- Pôle d'évaluation des locaux professionnels (PELP)
- Brigade de contrôle et recherche (BCR)
- Pôle de contrôle des revenus patrimoniaux (PCRP)
- Brigade nationale et régionale foncières (BNF et BRF) appelées à constituer une antenne de la BNIC

**Inspecteurs responsable d'une unité au sein de l'une des structures suivantes :**

- Établissement de services informatiques (ESI)
- Centre impôts services (CIS)
- Pôle national de la redevance audiovisuelle (POLRE)
- Centre de contact
- Services communs dans un centre des Finances publiques
- Centre d'encaissement
- Centre prélèvement service (CPS)

**Après la mise en place de cette reconnaissance financière, la CFTC DGFIP entend revendiquer la revalorisation de cette prime afin qu'elle soit en cohérence avec les responsabilités et les charges assumées.**

**Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES**

**6 rue Louise Weiss**

**Bâtiment Condorcet – Télédéc 322**

**75013 PARIS**

**TEL 01 44 97 32 74 [WWW.cftc-dgfip.fr](http://WWW.cftc-dgfip.fr) [cftcdgfip@gmail.com](mailto:cftcdgfip@gmail.com)**



Donnez-vous  
les moyens d'agir



**Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES**

**6 rue Louise Weiss**

**Bâtiment Condorcet – Télédéc 322**

**75013 PARIS**

**TEL 01 44 97 32 74 [WWW.cftc-dgfip.fr](http://WWW.cftc-dgfip.fr) [cftcdgfip@gmail.com](mailto:cftcdgfip@gmail.com)**